



FICHE
CONSEIL
04

SAVOIR GÉRER UN CONTRAT MULTISUPPORT

Les multisupports ont un avantage incontestable : celui de pouvoir s'adapter à des objectifs patrimoniaux en constante évolution. Avec une simplicité réelle.

Les bonnes démarches

L'assurance-vie, et notamment le contrat multisupport, est un placement qui a toute sa place dans les patrimoines. Pour investir au mieux, il est nécessaire de cerner au préalable vos objectifs.

Savoir quel est votre horizon de placement est indispensable : cela vous permet de choisir les supports qui correspondent réellement à vos besoins et à votre stratégie patrimoniale. Cet horizon de placement peut s'envisager :

- à très long terme, parce que vous êtes jeune. Privilégiez ici un fonds dynamique, composé majoritairement d'actions : sur une durée de 10 ans et plus, et même s'ils peuvent connaître des périodes de baisse importante, ces supports sont souvent les plus performants.
- à moyen terme parce que vous souhaitez, par exemple, disposer d'un capital au moment de votre départ en retraite. Ici, deux stratégies possibles : opter d'emblée pour un fonds équilibré qui mixe performance et risque, ou choisir un fonds dynamique sans oublier, au terme de quelques années de placement, d'en basculer l'épargne vers un fonds équilibré ou prudent. La France Mutualiste peut vous aider dans vos choix.
- à court terme si vous avez besoin d'un capital ou de revenus complémentaires. Privilégiez d'emblée la sécurité avec un fonds en euros. Si les marchés sont haussiers, vous pouvez temporairement, quelques mois pas plus, choisir un fonds prudent.

Ce qu'il faut savoir

Sous l'appellation « assurance-vie » coexistent en fait deux types de contrat, qui visent des stratégies patrimoniales différentes.

- **Les monosupports « en euros ».** Ils ont été les premiers à être commercialisés. Avec eux, l'épargne est placée dans un seul et même support, également appelé fonds en euros. Quelle que soit la conjoncture économique et boursière, ce fonds offre une sécurité absolue : le capital investi est en effet totalement garanti et les gains sont définitivement acquis année après année, grâce à un mécanisme plus connu sous le nom d'« effet de cliquet ».
- **Les multisupports.** Ces contrats comportent un fonds en euros et d'autres supports en unités de compte, plus ou moins investis dans les marchés financiers (fonds actions, fonds diversifiés...) : selon la bonne tenue ou non des marchés boursiers, leur valeur peut varier à la hausse comme à la baisse. Il n'y a donc aucune garantie en capital. En contrepartie, surtout sur le long terme, un multisupport peut permettre de réaliser de belles plus-values. Selon les contrats, la palette des fonds proposés est plus ou moins large. De façon pragmatique, beaucoup d'entre eux affichent une offre facilement compréhensible, car axée sur trois profils de gestion différents : prudent, équilibré ou dynamique.



La France Mutualiste vous conseille

Pour tirer le meilleur parti de votre multisupport, pas besoin d'être un expert... Quelques règles très simples suffisent !

Investir progressivement

Parce qu'en Bourse on ne sait jamais quels sont les « bons » ou les « mauvais » moments pour investir, il est souvent préférable de le faire au fur et à mesure, tous les mois si nécessaire, et non en une seule fois de façon importante. Cette règle est valable quelle que soit la tendance des marchés : porteuse ou au contraire déprimée. Elle permet de lisser dans la durée les aléas boursiers, donc d'obtenir sur le long terme des gains plus importants.

S'imposer une surveillance régulière

Parce que les unités de compte ont une valeur liquidative qui évolue jour après jour, au gré des mouvements boursiers, un rendez-vous régulier avec votre multisupport est nécessaire. Faites un point si possible tous les 6 mois, au besoin avec les conseillers de La France Mutualiste.

Réadapter au fil des ans sa stratégie d'investissement

Pas question de choix figés dans le temps avec un multisupport, pensez à l'arbitrage : cette opération vous permet de modifier la répartition de votre épargne selon vos objectifs.

Deux exemples :

- vous voulez sécuriser progressivement votre épargne : pensez à transférer régulièrement une partie de l'épargne investie sur les unités de compte vers un support moins risqué ou le fonds en euros.
- vous souhaitez dynamiser votre épargne sans prendre de risque en capital : investissez vos versements sur le fonds en euros et basculez tous les ans les rendements de l'année sur les supports en unités de compte. Quelle que soit l'évaluation des marchés, le capital investi reste protégé.



Françoise, née en 1949, souscriptrice d'un contrat Actépargne2

“ J'ai souscrit un contrat d'assurance-vie multisupport en 2003. Cette formule a trois avantages : la sécurité du fonds en euros, la performance des fonds en unités de compte et la souplesse de pouvoir adapter la répartition de son investissement à ses objectifs. En lien avec mon conseiller mutualiste, je fais le point régulièrement sur ce contrat et le réoriente si nécessaire. ”

Pour aller plus loin

Mots clefs

■ Fonds en euros :

fonds essentiellement investi en obligations, qui répond à de nombreuses règles prudentielles et qui offre une garantie en capital.

■ Fonds en unités de compte :

fonds investi plus ou moins largement en actifs financiers (actions, SICAV...). Sur le long terme ces fonds offrent généralement un rendement supérieur à celui d'un fonds en euros. Leur valeur n'est jamais garantie : elle évolue chaque jour, à la hausse ou à la baisse, selon la tenue des marchés.

À savoir

■ La garantie plancher.

L'épargne investie dans des unités de compte est soumise aux aléas des marchés financiers, avec les risques de perte en capital que cela suppose. Le cas échéant, les bénéficiaires en cas de décès d'un multisupport sont pénalisés puisqu'ils ne perçoivent qu'une partie de la somme qui leur était destinée. Avec une garantie plancher, ce scénario n'a plus cours : quelles que soient les moins-values enregistrées par le contrat au moment du décès, les bénéficiaires sont assurés de percevoir un capital équivalent au cumul des sommes investies (déduction faite des frais sur versements). À La France Mutualiste, les contrats Actépargne2, Livret Jeun' Avenir et Livret RM bénéficient d'une telle garantie sous réserve que le décès de l'assuré intervienne avant son 75^e anniversaire. Pour le contrat Actépargne2, la garantie plancher est limitée à 152 500 €.

À VOS CÔTÉS DURABLEMENT

1. Sous l'appellation « assurance-vie » coexistent en fait deux types de contrat, qui visent des **stratégies patrimoniales différentes**.
2. **L'assurance-vie, et notamment le contrat multisupport, est un placement qui a toute sa place dans les patrimoines.**
Pour investir au mieux, il est nécessaire de cerner au préalable vos objectifs.
3. Pour tirer le meilleur parti de votre **multisupport**, pas besoin d'être un expert... **Quelques règles très simples suffisent !**

Les conseillers mutualistes de votre délégation sont à votre disposition pour vous apporter un conseil personnalisé. Contactez-les !

Cachet Délégation



44, avenue de Villiers - 75854 Paris cedex 17 - Tél. 01 40 53 78 00 *(prix d'un appel local)*

www.lafrancemutualiste.fr

